ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit ATAPLAN® Biological Fungicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001598

Numéro d'enregistrement

de produit

34277

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Traitement fongicide biologique des semences

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
glycerol	glycerol	56-81-5	>= 30 - < 60
Bacillus velezensis	Bacillus ve-	Non attribuée	
strain RTI301	lezensis strain		7.5
	RTI301		
Bacillus subtilis strain	Bacillus subtilis	Non attribuée	2.5
RTI477	strain RTI477		2.5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Inconnu.

Protection pour les secou-

ristes

: Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

ia idite contre

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de carbone oxydes de soufre

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 05/01/2023 50001598 Date de la première parution: 05/01/2023 1.1

Conditions de stockage

sures

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entrepo-

sage

Le produit est stable dans des conditions normales de stock-

age en entrepôt.

Température de stockage recommandée 20 - 25°C.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
glycerol	56-81-5	TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux

aérosols, porter un appareil de protection respiratoire indivi-

duelle et des vêtements de protection appropriés.

Protection des mains

Matériau Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-Remarques

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Vêtements étanches

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce Mesures de protection

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Porter un équipement de protection adéquat.

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : suspension

Couleur : beige à brun

Odeur : légère, douce, de moisi

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 6.29

(non dilué)

6.81

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

Densité : 1.17 g/l

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 60

604.9 mm2/s (20 °C)

30 rpm

454 mm2/s (40 °C)

30 rpm

446.3 mm2/s (20 °C)

50 rpm

350.4 mm2/s (40 °C)

50 rpm

397.1 mm2/s (20 °C)

316.9 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation d'aérosols.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation modérée de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.

Résultat : La substance n'est pas considérée comme un sensibilisateur

cutanée potentiel.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Evaluation

: Ne contient pas de composé classé mutagène

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Ne contient pas de composé classé cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction :

Ne contient pas de composé classé toxique pour la reproduc-

- Évaluation

tion

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité à dose répétée

Composants:

glycerol:

Espèce : Rat
LOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 14 d

Dose : 0, 1, 1.93, 3.91 mg/L

Symptômes : irritation des voies respiratoires, Décès

Espèce : Rat
NOAEL : 0.165 mg/l
LOAEL : 0.662 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 13 w

Dose : 0, 0.033, 0.165, 0.662 mg/L Symptômes : irritation des voies respiratoires

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Composants:

glycerol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 885 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

2,900 mg/l

Durée d'exposition: 192 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida): 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Bacillus velezensis strain RTI301:

Toxicité pour les organismes :

terrestres

(Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5 ml/kg

Évaluation écotoxicologique

Autres organismes importants pour l'environnement

Aucune toxicité pour les abeilles n'a été observée.

Bacillus subtilis strain RTI477:

Toxicité pour les organismes :

terrestres

(Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5 ml/kg

Évaluation écotoxicologique

Autres organismes importants pour l'environnement

Aucune toxicité pour les abeilles n'a été observée.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit/substance est censé être facilement

biodégradable.

Composants:

glycerol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 24 h

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

glycerol:

Coefficient de partage (n- : log Pow: -1.75 (25 °C)

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

octanol/eau) pH: 7.4

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les

sols.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

Agalmatolite

Bacillus velezensis strain RTI301

Bacillus subtilis strain RTI477

mixture of polyorganosiloxanes and fillers

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 1.1 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande: TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

voir texte créé par l'utilisateur

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

ATAPLAN® Biological Fungicide



Version 1.1

Date de révision: 05/01/2023

Numéro de la FDS: 50001598

Date de dernière parution: 05/01/2023 Date de la première parution: 05/01/2023

Fin de la fiche technique signalétique